

L'ÉVEIL

de la nation

Hebdomadaire togolais d'informations générales - Fondé en 2004 Prix : 250 F CFA

**Douanes togolaises :
Quatre questions pour
mieux comprendre
le nouveau Code** P.5



Adédzé Kodzo, Commissaire aux Douanes

Rapport Général de l'armée togolaise : P.6

Les FAT encouragent Faure Gnassingbé à garder le cap des réformes engagées



Faure Gnassingbé entouré des Officiers des Forces Armées Togolaises (FAT)

**Echec du dialogue
Togo Télécom 2 :
Mauvaise foi, mensonges
et manipulations
de la part du CST** P.3
**L'opposition désavouée par
le médiateur Mgr Barrigah**



Mgr Barrigah, facilitateur Zeus Ajavon, Coord. CST

**Assemblée nationale :
59 députés votent
pour la levée de
l'immunité
de Targone** P.6
Le député Sambiri Dagone

**SANTÉ / AG OMS :
Le PM Ahoomey-Zunu a présenté
les efforts du Togo en matière
de santé à Genève** P.5



Le PM Ahoomey-Zunu

Tchaoudjo / Village de Tchavadi :

**Les populations célèbrent
les "retrouvailles" et disent
merci à Faure Gnassingbé**



Adoyi Essowavana, natif et parrain de la fête des "retrouvailles"

Copinage et favoritisme dans la passation des marchés du PNIASA :

**La rigueur du Ministre Agadazi
a permis d'arrêter "l'hémorragie"**



Col. Ouro-Koura Agadazi, MAEP



LISTE DES GAGNANTS DU 8EME TIRAGE DU GRAND JEU

« 90 JOURS DE FOLIE A TOGOCEL »

Période du 19/05/2014 au 25/05/2014

MOTOS

LES GAGNANTS DE MOTO	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	92 85 67 33

LES GAGNANTS CARTE VISA Valeur 100 000 F CFA	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	92 93 34 34
19/05/2014 au 25/05/2014	90 02 80 54

TV ECRAN PLASMA

LES GAGNANTS TV ECRAN PLASMA	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	93 47 24 77
19/05/2014 au 25/05/2014	90 14 43 24

RECHARGE

RECHARGE Valeur 20 000 F CFA	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	90 17 67 00
19/05/2014 au 25/05/2014	90 24 13 31
19/05/2014 au 25/05/2014	90 04 33 77
19/05/2014 au 25/05/2014	90 97 91 33
19/05/2014 au 25/05/2014	90 01 29 40

TABLETTE TACTILE

LES GAGNANTS TABLETTE TACTILE	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	92 85 93 86
19/05/2014 au 25/05/2014	92 66 84 07

RECHARGE Valeur 10 000 F CFA	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	92 86 46 45
19/05/2014 au 25/05/2014	90 05 70 83
19/05/2014 au 25/05/2014	92 71 79 17
19/05/2014 au 25/05/2014	90 91 72 72
19/05/2014 au 25/05/2014	91 91 05 91

ORDINATEUR PORTABLE

LES GAGNANTS ORDINATEUR PORTABLE	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	91 10 10 10
19/05/2014 au 25/05/2014	91 50 16 86

RECHARGE Valeur 5 000 F CFA	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	90 66 94 94
19/05/2014 au 25/05/2014	92 01 19 40
19/05/2014 au 25/05/2014	92 86 39 37
19/05/2014 au 25/05/2014	92 08 74 41
19/05/2014 au 25/05/2014	93 43 99 27
19/05/2014 au 25/05/2014	91 06 01 44
19/05/2014 au 25/05/2014	91 55 92 68
19/05/2014 au 25/05/2014	90 21 13 26
19/05/2014 au 25/05/2014	92 42 46 14
19/05/2014 au 25/05/2014	91 01 01 04
19/05/2014 au 25/05/2014	93 49 46 41
19/05/2014 au 25/05/2014	90 93 87 87
19/05/2014 au 25/05/2014	92 02 05 23
19/05/2014 au 25/05/2014	90 38 39 19
19/05/2014 au 25/05/2014	92 85 66 63
19/05/2014 au 25/05/2014	92 43 92 36
19/05/2014 au 25/05/2014	92 12 90 86
19/05/2014 au 25/05/2014	90 54 63 33
19/05/2014 au 25/05/2014	92 89 28 69
19/05/2014 au 25/05/2014	93 15 45 08

CARTE VISA

LES GAGNANTS CARTE VISA Valeur 25 000 F CFA	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	92 93 84 13
19/05/2014 au 25/05/2014	92 85 64 37
19/05/2014 au 25/05/2014	92 87 40 97
19/05/2014 au 25/05/2014	90 04 12 74
19/05/2014 au 25/05/2014	92 77 61 32
19/05/2014 au 25/05/2014	90 01 60 15
19/05/2014 au 25/05/2014	92 64 96 01
19/05/2014 au 25/05/2014	92 89 21 48

LES GAGNANTS CARTE VISA Valeur 75 000 F CFA	
PERIODE	MOBILE
19/05/2014 au 25/05/2014	92 86 43 75
19/05/2014 au 25/05/2014	90 00 44 42

Echec du dialogue Togo Telecom 2 :

Mauvaise foi, mensonges et manipulations de la part du CST

L'OPPOSITION DÉSAVOUÉE PAR LE MÉDIATEUR MGR BARRIGAH

Démarré le 19 mai dernier, le nouveau round du dialogue inter togolais a pris fin mardi dernier sur un constat de quasi échec. Les travaux " n'ont pas abouti à quelque chose de plus consensuel ", a déploré le médiateur dudit dialogue, Mgr Nicodème Barrigah-Bénissan " déçu " en quelque sorte par les résultats mais aussi et surtout par comportements et les positions irresponsables des politiciens togolais.

En effet, durant la dizaine de jours passés à Togo Télécom II, le prélat a dû constater amèrement la duplicité, la mauvaise foi, les mensonges, les manipulations et autres, de certains politiciens qui prennent leurs rêves pour vérités universelles. L'ANC de Jean-Pierre Fabre, l'ADDI de Aimé Gogué épaulés du bout des lèvres par la coalition Arc-en-ciel, ont fait tout pour saboter les discussions par leurs exigences et leur intransigeance.

Sinon, comment comprendre qu'une minorité puisse passer son temps à exiger au lieu de négocier. Si ce n'est dans l'intention délibérée de faire capoter les négociations.

Mais la persévérance de Mgr Nicodème Barrigah et la volonté des autres partis politiques, notamment UNIR et UFC, ont permis d'adopter un texte de rapport adressé au gouvernement.

Pas d'échec...

" Nous venons de terminer ce soir les travaux du dialogue entre partis parlementaires avec l'adoption du rapport final, comme c'est la mission qui nous a été confiée. Nous allons remettre le rapport au Premier ministre pour les suites à donner à ce document. C'est un rapport d'étape mais aussi un rapport dans lequel nous avons mis les points de discussions avec ce qui a fait l'objet de consensus et de positions divergentes.", a confié Mgr Barrigah mardi soir. Mais il a tenu à expliquer qu'il serait " excessif " de parler d'un échec de ce dialogue.

Le prélat a ajouté que les points de désaccords qui ont été à la base du boycott de l'adoption du rapport final, concernent le mandat présidentiel et le mode de scrutin.

L'ANC, l'ADDI et l'Arc-en-ciel ont



Mgr Barrigah, facilitateur

estimé que s'il n'y a pas de " consensus " sur les deux points " le dialogue n'aurait plus de sens ", comme si c'est juste ce qui les intéressait.

Cinglant désaveu de l'opposition par le médiateur

Pour Mgr Barrigah, ne pas signer le rapport sous prétexte du non consensus sur le mandat présidentiel et le mode de scrutin ne signifie pas qu'on n'est pas parvenu à un accord sur d'autres points importants.

Le prélat a qualifié les responsables de l'opposition de " débauteurs " et non de " dialogueurs ". Pour lui, " quand on va au dialogue, ce n'est



Zeus Ajavon, Coordinateur CST

pas tant au facilitateur qu'on parle, ce sont ceux qui sont concernés qui doivent se parler ". Or, c'est justement le contraire que fait l'opposition togolaise, signe de son immaturité et de sa mauvaise foi.

A propos de mauvaise foi de l'opposition, il faut rappeler qu'elle est doublée de mensonges, de manipulations et de montages grotesques. Et dernièrement, c'est encore Mgr Barrigah qui a mis à nu un mensonge doublé de manipulation du CST. Le fait est relatif à la fameuse histoire de sourds-muets au dialogue.

Inventer de toutes pièces par l'opposition pour discréditer le parti au

pouvoir, la farce a tourné au vinaigre pour le CST et compagnie.

" Cette fameuse question de partie qui ne parle pas, je pense que l'occasion est peut-être venue de clarifier ce qui s'est passée parce qu'on a lu beaucoup de choses sur les médias.

En réalité, il s'agit d'une discussion qui a surgi au cours des travaux et je pense que c'est Me Do Bruce qui, se référant aux travaux de la CVJR, avait interpellé directement le parti UNIR et le parti a répondu que les travaux de la CVJR étaient destinés à tous les citoyens et qu'il ne voyait pas pourquoi il devrait se sentir ainsi interpellé (...). Si on revient sur cette question, elle (la personne) resterait sourde et muette sur la question. Ce qui ne veut pas dire que le parti UNIR a déclaré qu'il allait être sourd et muet par rapport à toutes les questions qui allaient être débattus.", a déclaré Mgr Barrigah.

Somme toute, il est clair que la mauvaise foi, le mensonge, la manipulation, le manque de responsabilité se trouvent du côté de l'opposition qui débat sans dialoguer.

Kpélafia Biva

Un pan de l'histoire politique du Togo avec l'apaisement comme leitmotiv :

L'éternelle main tendue du Président Faure Gnassingbé depuis 2005

Soucieux du développement de son pays et préoccupé par la dégradation du climat politique, Faure Gnassingbé depuis son accession à la magistrature suprême du pays ne cesse de prôner l'apaisement. Mais en dépit de son éternelle main tendue, cette dernière ne trouve pas de preneur ou du moins des gens sincères, honnêtes et responsables capables d'appréhender le sens et la destinée d'une nation en pleine reconstruction comme le Togo.



Le Président Faure Gnassingbé

partis parlementaires et qu'il faille un autre cadre ? Nous pensons qu'il a depuis mardi une réponse.

Qu'à cela ne tienne, nous le disons plus haut depuis 2005, Faure Gnassingbé a brillé par son éternelle main tendue.

Elu brillamment, Faure Gnassingbé tend la main à l'opposition patronnée à l'époque par l'UFC, le CAR, la CDPA, le PDR, etc. Les négociations sous la médiation de B l a i s e

Compaoré, aboutissent à l'APG en août 2006. Par la suite, Faure offre la Primature à l'opposition, l'UFC

décline l'offre, mais le CAR prend.

A l'issue des législatives de 2007, le RPT obtient la majorité de 50 élus sur les 81. L'opposition désillusionnée, retarde la mise en œuvre des réformes prévues par l'APG et qui doivent se faire à l'Assemblée Nationale.

Dans le souci de l'apaisement toujours, Faure Gnassingbé a activé le CPDC (Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation) créé par l'APG. L'opposition en position de faiblesse avec seulement 31 élus, va de boycott en boycott.

Après sa réélection en 2010, Faure décide de tendre sa main au parti le plus représentatif de l'opposition, notamment l'UFC de Gilchrist Olympio. Un accord est rapidement obtenu mais mécontent, les anti-dialogueurs, Jean-Pierre Fabre et sa clique, décident de quitter l'UFC et de créer l'ANC.

Infatigable dialogueur, Faure crée le CPDC rénové pour faire des réformes en douce. Une fois encore, les partisans du boycott brandissent les préalables inadmissibles. Une fois encore, on met les réformes au placard et on va aux législatives, le 25 juillet 2013.

L'opposition qui promettait faire ci faire ça à l'Assemblée Nationale, se rebiffe suite à une nouvelle désillusion avec moins de 30 élus et exige un cadre pensant qu'un cadre serait au dessus des institutions de la République.

Voilà comment Faure Gnassingbé a toujours laissé la porte ouverte et tendu permanentement la main face à une opposition désorganisée, divisée et inconséquente alors même que la première règle de la démocratie veut que le parti majoritaire gouverne.

Kpélafia Biva

Sécurité routière :

LA PATIENCE DES FORCES DE SÉCURITÉ FACE AUX ACTES QUI N'HONORENT PAS CERTAINS USAGERS

Des motocyclistes qui roulent avec casque suspendu sur la moto, d'autres portant des casques de chantiers ou simplement des calebasses peintes, d'autres encore qui ne portent le casque qu'à la vue d'un policier ou d'un gendarme et dès qu'il le dépasse, s'en débarrasse.

Des conducteurs de véhicules qui ne portent la ceinture de sécurité qu'à la vue d'une force de sécurité, d'autres qui continuent à téléphoner au volant et cachant le portable à

la vue d'un policier ou d'un gendarme, d'autres encore qui conduisent sans ou avec des permis de conduire non réglementaires (exemple d'un détenteur de permis B au volant d'un bus de 15 places qui transporte 20 personnes de Dapaong à Lomé).

Des usagers de la route qui insultent copieusement les forces de sécurité postés dans certains carrefours pour faire respecter le Code de la route, notamment dans le quartier populaire de Bè à Lomé.

Alors même que tous ces comportements sont des infractions à la lumière du Code de la route (loi n° 2013-011 du 7 juin 2013) les forces de sécurité sont sereines et éduquent, sensibilisent les usagers.

En effet, à un chauffeur détenteur d'un permis B mais qui était au volant d'un bus de 15 places transformé en 20 places, par exemple, le gendarme lui a expliqué que ce n'était pas sécurisant pour les passagers et lui-même le chauffeur.

On lui a tout simplement deman-

dé d'appeler un de ses collègues détenteur d'un permis requis pour qu'il conduise les passagers à destination.

Comme on le voit, les efforts du gouvernement sur instructions du Chef de l'Etat qui a fait de 2014, l'année de la sécurité routière, sont en train de porter leurs fruits.

Vivement que ça continue et que les usagers soient plus conscients, plus citoyens et plus respectueux des lois de la cité.

La Rédaction

Copinage et favoritisme dans la passation des marchés du PNIASA :

La rigueur du Ministre Agadazi a permis d'arrêter " l'hémorragie "

Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire PNIASA continue de progresser dans sa phase d'exécution et les togolais ne cessent de porter leur espoir sur ce programme très ambitieux par lequel le gouvernement a déclaré une croisade contre la faim et la sous-alimentation. Malheureusement, certaines pratiques qui ne sont pas de nature à encourager les premiers responsables de ce programme sont observées et risquent de porter un coup fatal aux efforts du gouvernement si le Ministre Agadazi se laisse distraire par la cabale médiatique entamée contre lui.

Depuis quelques jours, une certaine presse semble s'acharner sur la personne du Ministre Agadazi Ouro-Koura en cde qui concerne l'exécution du PNIASA dont les résultats ont connu une nette amélioration depuis que cet officier de l'armée togolaise a en charge ce département.

On cite pêle-mêle le cas d'arrêt de certains processus de passation de certains marchés notamment de matériel roulant, l'annulation de certains appels à candidature pour recrutement de consultants etc. Mais, à la lecture des " accusations " portées contre le Ministre, on s'aperçoit aisément que c'est la rigueur et le refus du copinage et du favoritisme qui est la principale cause de ces attaques érigées en règle depuis quelques temps par certains.

En ce qui concerne le marché relatif au recrutement de consultants individuels pour la réalisation de l'étude de conception du mécanisme d'application des textes sur les pesticides, projet PPAAO-Togo pour lequel la commission des marchés du Ministère avait déjà au regard des dossiers fournis sélectionné des adjudicataires et revenir dix mois plus tard se rebiffer, pour octroyer à nouveau ce marché à d'autres soumissionnaires nonobstant le fait que le responsable chargé des marchés soit admis à la retraite.

Dans un droit de réponse envoyé à un organe de la place le Ministre Agadazi n'est pas allé du dos de la cuillère pour expliquer le problème. " Comment peut-on comprendre que dans le cadre du marché relatif au recrutement de consultants individuels pour la réalisation de l'étude de conception du mécanisme d'application des textes sur les pesticides agricoles, projet PPAAO-Togo, on lance courant 2013 un processus qui aboutit à la notification des résultats adressée à tous les candidats et publiée au journal TOGOPRESSE du 19 juillet 2013. Par cette notification, la personne responsable des marchés publics (PRMP) de l'époque attribue le marché à deux consultants puis entame avec les intéressés les formalités devant aboutir à la signature du contrat.

Dix mois plus tard, grande a été notre surprise de constater que la dite personne après avoir quitté ses fonctions pour cause

d'admission à la retraite et passation de service en bonne et due forme avec la nouvelle PRMP, fait publier au même journal TOGOPRESSE, n°9227 du 13 mai 2014 un autre résultat attribuant le même marché à deux autres Consultants à l'insu de l'Autorité contractante ? "

Ces explications très convaincantes du Ministre ont été réconfortées par la décision du Comité de Règlement des Différends (CRD) rendue le 28 mai 2014, sur recours des sieurs Adjita Akrawanti Shamsidine, Juriste, et Sognigbe Blewoussan, Phytopharmacien, retenus pour la réalisation de l'étude pour la conception du mécanisme d'application des textes sur les pesticides agricoles au Togo. L'appel à manifestation d'intérêt est lancé le 16 juillet 2012 et a sélectionné les plaignants, ayant occupé le 1er rang dans leur spécialité, après réception et évaluation des curricula vitae des candidats qui se sont manifestés et des propositions techniques et financières de ceux qui sont retenus. Bien sûr, après l'avis de non-objection de la commission de contrôle des marchés publics du ministère de l'Agriculture. Mais alors que les sieurs Adjita Akrawanti Shamsidine et Sognigbe Blewoussan étaient en phase de négociation de leurs contrats, la même commission de contrôle des marchés publics a rétracté son avis de non-objection



Col. Ouro-Koura Agadazi, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

et a ordonné la reprise de l'évaluation des propositions à l'issue de laquelle le ministère a déclaré attributaires des postes les consultants à Amidou Garane, Juriste, et Philippe Ruelle, Phytopharmacien. On comprend alors aisément que ce jeu malsain est initié et exécuté par le sieur Litaaba-Akila Djibblola, personne responsable des marchés publics et admis à la retraite.

Pour se faire prendre au sérieux en remettant en cause les premières attributions, il évoque l'annulation des résultats par la commission de contrôle des marchés publics.

Malheureusement pour lui, le CRD qui regorge en son sein d'éminents juristes et des spécialistes de passation des marchés a balayé d'un revers de mains l'argument brandi par l'indélicat Litaaba-Akila en ces termes : "après la publication des résultats de l'évaluation et l'expiration du délai imparti pour l'exercice des recours alors que la procédure se trouve au stade de la signature du contrat, l'autorité contractante ne saurait s'octroyer le droit d'annuler les résultats et de faire reprendre l'évaluation des

propositions, car aucune disposition aussi bien de la réglementation des marchés publics que de la procédure sus-référencée ne lui accorde une telle faculté ; il est inconcevable que la commission de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante puisse rétracter son avis de non-objection en l'absence d'une décision de l'organe habilité; la personne responsable des marchés publics qui n'est pas censée ignorer la réglementation ne devrait pas cautionner cette irrégularité grave en acceptant de notifier de nouveaux résultats aux attributaires déjà désignés".

Vérité sur le marché d'acquisition du matériel roulant

L'autre paire de manche dans cette problématique de passation des marchés est à n'en point douter les marchés d'acquisition du matériel roulant.

Dans le cadre de ses activités de desserte des marchés nationales en viande, l'Office National des Abattoirs et Frigorifiques (ONAF) a exprimé le besoin en matériel roulant. Le gouvernement n'a pu octroyer qu'un seul camion frigorifique à cette structure dont les missions sont impor-

tautes au regard de la prolifération des maladies et vu que certains bouchers sont parfois dans l'obligation de transporter sur des engins à deux roues plusieurs kilos de viandes pour rallier les marchés.

Les principaux démembrements du PNIASA notamment le PASA et le PPAO sont appelés à la rescousse pour l'acquisition de deux camions frigorifiques par entité. En clair, le PASA devrait fournir 2 camions et le PPAO 2 camions tous de même caractéristiques techniques.

Le hic constaté dans l'attribution des différents marchés pour ces acquisitions est que pour le PASA, l'adjudicataire gagne le marché avec un montant de 70 millions de francs pour un camion alors que pour le PPAO et pour le même camion, celui qui a gagné le marché propose un montant de 120 millions. Un véritable scandale qui ne pouvait pas être cautionné par le Ministre Ouro-Koura Agadazi.

Alors on se demande de quoi accuse-t-on le Colonel Agadazi dans cette passation de marché de matériel roulant ? Pendant que le gouvernement fait des efforts pour inculquer la bonne gestion à tous les niveaux du pays, faut-il fermer les yeux sur ce cas avéré de faux ?

De toutes les façons, le Ministre Agadazi est reconnu pour sa rigueur dans la gestion et ce ne sont pas les cabales médiatiques orchestrées contre lui qui lui feront courber l'échine.

Aujourd'hui, grâce à ces valeurs de rigueur et d'intégrité, le PNIASA est sur une bonne lancée et les résultats des différentes missions d'évaluations peuvent en témoigner.

Sam Djobo

Le secteur informel s'enracine

La 37^e Journée de l'arbre, initiée par l'ancien président Gnassingbé Eyadema, a été marquée dimanche par une forte mobilisation des acteurs du secteur informel qui ont planté 5000 arbres sur une zone comprise entre le siège de Togo Telecom et le CHU de Lomé ainsi que dans plusieurs quartiers de la capitale.

Cette opération originale, montée par Ingrid Awadé, la directrice de la Délégation à l'organisation du secteur informel (DOSI), a été suivie par 4.000 personnes enthousiastes, commerçantes et conducteurs de taxi-moto.

'Le chef de l'Etat et le gouvernement oeuvrent pour le développement économique et social



Ingrid Awadé (en chapeau) entourée de revendeuses le 1er juin 2014.

du pays et luttent contre l'abatage des arbres et pour promouvoir le reboisement. Il est logique qu'à l'occasion de cette Journée

la DOSI se mobilise. Le secteur informel n'a aucune raison de rester en marge de cette démarche civique', a déclaré Mme.

Awadé. Au Togo, le secteur informel fait tourner une grande partie de l'économie.

Douanes togolaises :

Quatre questions pour mieux comprendre le nouveau code

Question N° 1 - Le nouveau code des douanes répond à quel impératif ?

Réponse : Le nouveau Code des Douanes répond surtout à un impératif d'adaptation de la législation douanière togolaise au nouvel environnement économique national et international marqué par un accroissement des échanges commerciaux et une nécessité de facilitation et de simplification des opérations douanières.

Question N° 2 - Quelles sont les particularités de ce nouveau code ?

Réponse : Ce nouveau code a pour particularité de prendre en compte :

- l'automatisation de la procédure de dédouanement (Cf. article 82) ;
- la possibilité de procéder au dédouanement des marchandises avant leur arrivée sur le territoire

douanier (Cf. article 78 alinéa 2) ;
- l'élévation des infractions liées à la contrefaçon et au piratage au rang de délits douaniers (Cf. articles 9 et 10) ;

- les voies de recours des opérateurs économiques en cas de litige avec la douane (Cf. Titre XII articles 357 à 367)

- les infractions à la législation des changes (Cf. articles 368 à 369).

Le nouveau code des douanes ouvre la voie à l'adhésion de notre pays à la Convention de Kyoto Révisée (CKR) portant sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers.

Il s'adapte parfaitement au nouvel Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges.



Adédzé Kodzo, Commissaire aux Douanes

Question N° 3 - Quels sont les grands axes de ce code ?

Réponse : Ce nouveau code comporte 371 articles divisés en 14 titres traitant entre autres :

- des pouvoirs généraux du gouvernement (Cf. articles 5 à 11) ;
- de l'organisation et du fonctionnement de l'Administration des Douanes (Cf. articles 22 à 48) ;
- des formalités à accomplir lors de l'importation, de l'exportation ainsi que des magasins et aires de dédouanement, des magasins et aires d'exportations et des terminaux à conteneurs (Cf. articles 49 à 75) ;
- des opérations de dédouanement proprement dites (Cf. articles

76 à 110) ;

- des régimes économiques douaniers (Cf. articles 111 à 191) ;

- des opérations privilégiées telles que les franchises douanières, l'avitaillement des navires et aéronefs (Cf. articles 198 à 212) ;

- du contentieux douanier : constatation des infractions, les poursuites, les procédures devant les tribunaux (Cf. articles 242 à 356) ;

- des organes de conciliation et d'expertise douanière (Cf. articles 357 à 367)

Question N° 4 - Comment comprenez-vous traduire dans les faits cet outil juridique ?

Réponse : Ce nouveau code des douanes remplace celui de 1966 dont certaines dispositions étaient devenues inapplicables car inadéquates à l'évolution du commerce.

Ce nouvel outil juridique fera l'objet de textes d'application (décrets, arrêtés, décisions, ...) afin qu'il soit effectivement utilisable lors de la réalisation des missions douanières.

Il fera l'objet d'appropriation par le personnel des douanes, de sensibilisation et de large diffusion à l'endroit des partenaires économiques.

SANTÉ / AG OMS :

Le PM Ahoomey-Zunu a présenté les efforts du Togo en matière de santé à Genève

Participant à un débat organisé par les entreprises du médicament, sur les maladies non transmissibles (MNT), le Premier Ministre Ahoomey Zunu qui intervenait également en sa qualité de Ministre de la Santé, a particulièrement insisté sur le dépistage précoce qui est le meilleur moyen de réduire le taux de mortalité.

Il a également au cours de la 67^{ème} Assemblée mondiale de la santé de Genève démontré tout le bien qu'on pense de lui. Avec maîtrise et plein de conviction, le Premier Ministre a démontré et prouvé avec une facilité, qu'aujourd'hui grâce à l'assurance maladie, les Togolais pouvaient bénéficier de traitement à cout réduit.

Abordant les sujets soumis aux nombreux délégués de l'Assemblée de Genève que sont la prévention des maladies non transmissibles, une nouvelle stratégie mondiale contre la tuberculose, un projet de plan d'action pour la santé des nouveaux nés, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et le programme de développement de l'après 2015, Arthème Ahoomey Zunu a cependant souhaité l'intensification de la coopération internationale car le Togo et les autres pays africains ne peuvent faire face seuls à ce fléau et à l'investissement très lourd qui doit être consacré aux traitements de longue durée.

Il y a quelques mois de cela, des médisances donnaient le Premier Ministre incapable de défendre la matière santé comme cela se doit. Mais avec l'expérience et la démonstration de Genève, les détracteurs de ce natif de Kpélé Tsavié ont vite fait de fermer leur bouche. Telles des médisances, ils ont



Le PM Arthème Séléagodji Ahoomey-Zunu

franchi le rubicond dans ce pays en souhaitant purement et simplement la mort à un serviteur de la République. Ayant donc lamentablement échoués, car n'étant pas les auteurs de la vie, les mauvais esprits d'alors ont profité de sa maladie pour lui souhaiter tout le mal qu'ils espéraient, tant le Premier ministre par son dynamisme et son amour du travail bien au service de la Nation togolaise et de son premier responsable qu'est le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, arrivait à démontrer aux yeux de la communauté nationale et internationale qu'il est et demeure un bossueur.

A la 67^{ème} Assemblée mondiale de la santé de Genève, une marque de l'Organisation mondiale de la Santé, Arthème Ahoomey Zunu, avec ingéniosité et confiant d'un plus meilleur devenir de la santé au Togo, a permis que les projecteurs internationaux soient braqués sur notre pays car ayant fait des progrès sensibles et spectaculaires en matière de politique de santé.

La récente réunion du G7+ à Lomé demeure une preuve. Le Premier Ministre Arthème Ahoomey-

Zunu par son succès de Genève a permis l'institutionnalisation de G7+ à Lomé, la semaine dernière avec la présence effective à ses côtés du Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmao de Timor Leste.

Rappelons que le G7+ a un cadre de travail dénommé New Deal qui est une politique internationale de référence qui guide les Etats fragiles ou en situation de transition dans le monde et se structure autour des trois piliers qui sont la consolidation de la paix de l'Etat, la politique inclusive et transition du pays pour sortir de la fragilité, et la relation-construction avec les partenaires donateurs.

Les principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles ou New Deal, sont au nombre de dix (10) mais pour notre pays, le Gouvernement a entrepris des actions vigoureuses pour améliorer significativement les cinq (5) objectifs retenus dans le cadre du New Deal et qui sont : la légitimité politique, la sécurité, la justice, les fondements économiques et la gestion des revenus et services.

Koffi Kouma

TRANSPARENCE ET PRÉVISIBILITÉ DES ACTIONS DE LA DOUANE

Le Togo va devenir partie prenante de la Convention de Kyoto Révisée (CKR). C'est la principale convention douanière en matière de facilitation des échanges.

générale, qui sont tous deux contraignants. L'Annexe générale de la Convention de Kyoto révisée engage les parties contractantes aux principes fondamen-



Elle a été élaborée par l'Organisation mondiale des douanes et est entrée en vigueur le 3 février 2006. La Convention est une version actualisée et révisée de la Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières (ou convention de Kyoto) adoptée en 1973 - 1974. L'objectif de la Convention de Kyoto révisée est de faciliter le commerce au moyen de l'harmonisation et de la simplification des procédures et des pratiques douanières.

A cet égard, la Convention prône des normes et des recommandations pratiques pour des procédures et des techniques douanières modernes.

Le Togo a accepté le texte de la convention ainsi que l'Annexe

taux suivants:

- Transparence et prévisibilité des actions des administrations des douanes.

- Normalisation et simplification des déclarations de marchandises et de leurs pièces justificatives.

- Procédures simplifiées pour les personnes autorisées.

- Utilisation maximale des technologies informatiques.

- Contrôles douaniers nécessaires minimalisés pour assurer la conformité avec les règlements.

- Application des techniques de gestion des risques et contrôle par audit.

- Coordination des interventions avec d'autres agences en douane.

- Et partenariat avec les entreprises.

Rapport Général de l'armée togolaise :

Les FAT encouragent Faure Gnassingbé à garder le cap des réformes engagées

Les sommités de l'armée togolaise ont présenté hier au nouveau palais de la présidence le rapport annuel des Forces Armées Togolaises au Chef de l'Etat. Occasion pour les officiers des FAT de se féliciter des progrès enregistrés par le Togo dans le domaine politique économique et social. Les hauts gradés des FAT ont saisi cette opportunité pour encourager le président Faure Gnassingbé à garder le cap des réformes engagées.

Depuis 2005, le rôle et l'image de l'armée ont changé. La grande muette s'est rapprochée de la population, notamment par le biais d'actions humanitaires. Son prestige s'est accru avec un engagement international sur différents théâtres d'opérations comme au Mali, en Côte d'Ivoire ou au Darfour.

Lire l'intégralité du rapport.

Excellence monsieur le Président de la République, chef des Armées ;

Depuis votre avènement à la magistrature suprême de notre pays, le Togo, la paix, la sécurité, la réconciliation nationale, le développement économique et social, la promotion de l'état de droit et des libertés publiques, furent au cœur de votre politique, afin de permettre aux Togolaises et Togolais, de mieux vivre sur la terre de nos aïeux.

La paix et la sécurité figurent aux premiers rangs de vos préoccupations, car comme chacun le sait, rien de durable ni de bien ne peut se faire sans ces deux facteurs.

C'est pourquoi, lors de votre adresse à la nation à l'orée de cette année, vous disiez, je cite : « J'entends accorder en 2014 une attention toute particulière aux questions de défense et de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Des dispositions concrètes seront en effet prises pour renforcer les capacités opérationnelles de nos forces de défense et de sécurité. Nous devons tout mettre en œuvre pour être à la hauteur des défis que posent les réseaux criminels et terroristes qui causent des pertes en vies humaines, mettant à mal la quiétude des populations et détruisent nos biens et nos ressources naturelles ». Fin de citation.

Vous avez réitéré cette même volonté lors de votre allocution à la nation à l'occasion du 54^{ème} anniversaire de l'indépendance de notre pays.

La refondation du dispositif de défense et de sécurité que vous venez de décider, Excellence Monsieur le Président de la République, s'inscrit parfaitement dans cette volonté, et va conduire à la modernisation des forces armées pour leur permettre de mieux garantir la souveraineté et la défense de notre pays, et de préserver nos populations contre toutes les formes d'agression.

Elle permettra aussi d'accroître l'efficacité opérationnelle des forces de défense et de sécurité pour une meilleure prise en compte des défis sécuritaires actuels et prévisibles.



Des actes concrets que vous avez posés au cours de ces derniers mois contribueront à l'atteinte de ces résultats.

C'est le lieu de vous exprimer ici, Excellence, ainsi qu'à votre gouvernement et au peuple togolais, nos respectueux remerciements pour l'effort, que vous ne cessez de consentir pour mettre à la disposition des Forces Armées Togolaises, les moyens indispensables à l'accomplissement efficient de leurs missions, et surtout pour la confiance que vous placez en l'armée pour la réussite de cette réforme.

Nous prenons la pleine mesure des changements que cela impose, aussi bien sur le plan des mentalités que sur celui des comportements, et nous nous engageons à relever avec discipline et professionnalisme, les défis qui s'y associent.

Nous nous engageons également à apporter notre contribution à la réussite de la politique de réconciliation nationale, que vous avez initiée.

Nous prions, le Dieu Tout Puissant, afin qu'il continue à maintenir sur vous, sa présence, sa protection et sa bénédiction. Qu'il lui plaise de continuer à vous guider et à éclairer toutes vos actions pour le bien de notre peuple.

Vivent les Forces Armées Togolaises

Vive son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef des Armées,

Vive le Togo.

Je vous remercie.

Assemblée nationale : 59 députés votent pour la levée de l'immunité de Targone

Coup de théâtre jeudi à l'Assemblée nationale avec le "passage en force" des députés de la majorité (Union pour la République) pour lever l'immunité parlementaire du député Sambiri N'wakin Targone, membre du Parti démocratique panafricain (PDP) et de la coalition arc-en-ciel.



Le député Sambiri N'wakin du PDP voit son immunité levée après le vote des députés l'ordre public, violences volontaires, complicité de violences volontaires, homicide volontaire, complicité d'homicide volontaire, destruction volontaire par incendie, complicité de destruction volontaire par incendie, vol qualifié et complicité de vol qualifié.

Le député Targone, élu à Dankpen (région de la Kara), ancien militant de l'ex-RPT avant de rejoindre les rangs de l'opposition est accusé, selon une requête du procureur de la République près le Tribunal de première instance de Lomé adressée au président du Parlement Dama Dramani des "faits graves pouvant recevoir la qualification d'infraction à la loi pénale".

L'élue Targone qui parle de "machination", "d'un coup monté" est reproché d'avoir appelé les populations de Dankpen au soulèvement, à la haine raciale, à la désobéissance civique et aurait demandé à ces populations de chasser les peuhls résidents dans la préfecture et de s'en prendre physiquement à ceux qui résisteraient.

Autant de faits allégués par le procureur de la République pour motiver la levée de l'immunité parlementaire pour "les présomptions de trouble à

L'Assemblée nationale saisie a mis en place une commission spéciale et après la lecture du rapport de cette commission, les députés élus de l'opposition, notamment, Jean Kissi, Paul Dodji Apévon, Aimé Tchaboré, Me Doe-Bruce, Isabelle Améganvi ont tous souhaité la tenue d'un débat entre les députés présents pour avoir une meilleure compréhension des faits reprochés à leur collègue.

Une requête rejetée par le président Dama Dramani qui, avance, en sa qualité du président de l'assemblée, certaines des prérogatives, d'appliquer le règlement intérieur en son article 79 qui fixe les procédures de la levée d'une immunité parlementaire.

En substance explique M. Dramani, il n'est nullement indiqué nulle part dans le règlement intérieur de l'Assemblée nationale d'ouvrir un débat sur une quelconque levée d'immunité parlementaire.

Le règlement dit-il, fait état de ce que, "la décision d'accorder la levée d'immunité est adoptée au scrutin secret sous la forme d'une résolution par la majorité absolue des députés com-

posant l'assemblée nationale".

"Je lis le Français, moi j'applique le règlement comme je l'entends. Il n'y aura pas de débat. Chaque député est libre de voter en son âme et conscience. Je n'autorise pas de débat en me référant au règlement intérieur. Je mets au vote au bulletin secret la résolution qui a été lue", a-t-il lancé à l'encontre des députés tout en ordonnant qu'il ne recevra plus aucune motion.

C'est là le tohu-bohu a commencé avec la colère et le déchaînement des députés de l'opposition qui ont quitté la salle de la plénière en s'exclamant "à bas l'injustice, à bas l'injustice".

Chose curieuse, l'un des deux députés de l'Union des forces de changement (UFC), Douli Kolani Kombaté a également quitté la salle solidairement avec les élus de l'ANC, Arc-en-ciel, ADDI, Sursaut National pour dire "non à l'injustice".

Jean Kissi de la coalition arc-en-ciel a même écopé d'un avertissement de la part du président de l'Assemblée parce que ce dernier a estimé qu'il n'a pas apprécié la manière par laquelle ce dernier l'a interpellé au sujet de ce "diktat de la majorité".

"La levée d'immunité parlementaire est une chose trop grave pour qu'on ne puisse en débattre. Nous ne pouvons

pas participer à cette mascarade et nous avons décidé de sortir. C'est une forfaiture. Nous dénonçons le fait que le président Dramani fasse une interprétation personnelle du règlement intérieur sans vouloir prendre l'avis de la cour constitutionnelle", a dénoncé Me Doe-Bruce, député ANC.

Pendant que les élus de l'opposition quittaient la salle, Dama Dramani, outré par le silence assourdissant de ses collègues de l'UNIR lance à leur égard "vous êtes dans la salle et puis les gens m'insultent et puis vous vous taisez, dans tous les cas, nous allons faire le vote".

C'est alors, que l'urne a été sortie, les bulletins distribués et l'unique député de l'UFC Djimongou Sambiani dans le rôle de scrutateur du vote.

Le résultat final a été sans appel : 59 voix pour, 4 contre et le président Dama Dramani a prononcé la levée de l'immunité parlementaire du député Targone.

Pour les élus de la majorité, ce vote comme l'a souhaité la commission spéciale est de donner les moyens au député Targone qui récuse les faits qui lui sont reprochés à pouvoir organiser sa défense.

Source : Afrepress

TOGO CELLULAIRE

Spéciale promo



PACK F100
40 000 FRS



PACK TOGOCEL
S510
5 000 F



SAMSUNG GALAXY DUOS
75 000 FRS



NOKIA 105
9 000 FRS



PACK BLACKBERRY
JAVELIN 8900
110 000 F



PACK MODEM
GPRS/EDGE/3G
15 000 F



PACK PACKARD BELL
ME69BMP
325 000 F

FORFAIT



1 JOUR	1 000 F
7 JOURS	3 500 F
30 JOURS	10 000 F



© 1998 TOGO CELLULAIRE



LE LEADER

service client: 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certification ISO 9001 : 2008



Tchaoudjo / Village de Tchavadè :

Les populations célèbrent les retrouvailles et disent merci à Faure Gnassingbé

Le Togo notre pays est indépendant depuis 1960 malheureusement cette indépendance qui n'est que politique n'est pas accompagnée de l'indépendance financière qui à notre sens est la vraie indépendance. Faure Gnassingbé depuis son accession à la magistrature suprême ne cesse de se battre pour donner à notre pays son indépendance financière. La dernière initiative en date est la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR). Ces différentes initiatives prises par Faure Gnassingbé sont saluées par certains togolais. C'est le cas des populations de Tchavadi, une localité située à environ 10 km au nord est de la ville de Sokodé.

Adoyi Essowavana, Commissaire des Impôts à l'OTR et natif de la localité de Tchavadi a mis le week-end dernier à profit pour vanter les mérites de l'indépendance financière dont le Président Faure Gnassingbé est le concepteur.

En effet, les natifs et originaires de Tchavadi ont célébré le week-end dernier la fête des retrouvailles au



cours de laquelle tous les cadres avec à leur tête Adoyi Essowavana ont fait le déplacement de leur localité pour la fête des retrouvailles qui était l'occasion pour cette population de témoigner toute sa reconnaissance au Président Faure pour avoir nommé l'un de leur fils Adoyi Essowavana au poste de Commissaire des Impôts. Cette nomination qui doit reconforter le sieur Adoyi dans son soutien indéfectible à la politique du Chef de l'Etat sera une occasion pour l'homme de jouer efficacement son rôle pour que les prévisions au niveau des impôts soient atteintes.

En marge de cette célébration, et pour prouver au président Faure Gnassingbé d'une part qu'il mettra de toute son énergie pour atteindre les objectifs à lui assignés et d'autre part pour démontrer que sans une indépendance financière, l'indépendance politique ne s'aurait prendre corps, un tournoi de football dénommé "Tournoi de l'indépendance financière" initié par le Commissaire des Impôts a connu son apothéose.

C'est justement à l'entame des festivités, le président du comité d'organisation M. Tchagodomou Tchamola au nom de l'Union des natifs et ressortissant de Tchavadi à Lomé, de la diaspora et de toutes les contrées du Togo a signifié que la genèse de l'instauration de ses retrouvailles, les membres initiateurs l'ont voulu biennale.



L'exception faite cette année fait suite à la reconnaissance que cette population veut témoigner au président Faure après la nomination de M. Adoyi au poste de commissaire des Impôts, "c'est un sursaut de reconnaissance au chef de l'Etat à travers toutes ses actions, fidèle à sa politique d'envergure". Ceci dénote de la confiance que le premier des Togolais place aux fils du Tchaoudjo.

Prenant à son tour la parole, Adoyi Esso Wavana directeur général des Impôts a dans son mot de circonstance remercié tous les invités qui selon lui ne sont pas là par devoir mais par amour. A ce titre il n'a pas manqué de témoigner sa gratitude et sa reconnaissance envers eux, ceci pour exprimer les liens d'amitié, de



fraternité et respect mutuel entre Togolais et Togolaise. Comme de tradition, celui dont il convient d'appeler parrain de cette édition et en même temps celui pour qui l'on a célébré cette 5ème édition des retrouvailles des fils et fille de Tchavadè connu sous l'acronyme "Souloumndi", n'a pas tari d'éloge envers le chef de l'Etat qui lui a fait confiance en le nommant à ce poste stratégique des Impôts, poumon de l'économie Togolaise.

Rappelons que lors d'une journée de réflexion tenue au centre communautaire de Sokodé dans le cadre de ces retrouvailles, les fils et filles de Tchavadè ont formulé une motion à l'endroit du Chef de l'Etat dont lecture a été faite par M. Ourotou Youssif. Dans cette motion on pouvait retenir entre autre "loin des bourrasques politiques internes qui ont sapé des décennies d'efforts de gouvernance économique qui valaient au Togo le surnom de "Suisse de l'Afrique", le Togo, lentement mais sûrement, continue de poser les pas vers son émergence à l'horizon 2030. C'est l'aboutissement d'un travail de fond à mettre à l'actif du président Faure Essozimna Gnassingbé."

Le Général Ayeva dignitaire de Tchavadè a salué les efforts du Président de la République pour sa politique de grands travaux engagée depuis son ascension à la magistrature suprême. Il va sans dire que cette politique doit requérir l'adhésion de toute la population Togolaise épris de bonne foi pour un développement du Togo. Pour lui mobiliser toutes les énergies et ressources nécessaires pour promouvoir un

développement inclusif du Togo. Impulser le développement en impliquant les communautés à la base, faire le choix de construire avec le Président pour des lendemains meilleurs tels doivent être le fondement des vœux des fils et filles de Tchavadi en général et ceux de Tchavadè en particulier. Toutes ses œuvres sont l'aboutissement d'un travail de fond à mettre à l'actif de la volonté engagé tout azimut par le premier responsable de la terre de nos aïeux.

Le préfet de Tchavadi, le représentant du



pouvoir central à qui revenait la charge de clore la série d'allocution inscrit à l'agenda de cette célébration, a indiqué aux uns et aux autres de rester toujours mobilisé autour du président de la République pour la bonne raison qu'aucun n'a besoin de démontrer. L'engagement du président en faveur du développement du Togo, la construction des ouvrages que nul n'a besoin de démontrer, car ces actes parlent d'eux même. Les populations ont rassuré leur indéfectible reconnaissance à ce qui leur est offert. Le préfet a promis de rendre fidèlement compte à qui de droit.

En réalité, tout a commencé depuis le mercredi 28 par le tournoi qui a mis en compétition 8 équipes des villages environnant à savoir : l'équipe du village de Bowouda, Kedji Kandjo, Tchavadè, Nada Avadadè, Flandè Ataworo et les ressortissants de Tchavadè à Lomé.

Après les ardeurs des uns et des autres, l'honneur échoit à l'équipe de Kedjikandjo et à celle de Tchavadè de disputer la finale. Les deux équipes se sont séparées par 4 tirs au but contre 3 en faveur de Kedjikandjo. Plusieurs lots de maillots et de ballon ont été distribués à chaque équipe.

Au menu de ces retrouvailles il n'y a pas que du football mais il a été aussi question du social. Deux motos ont été offertes à deux chefs cantons de Tchavadi, des globes pour plusieurs écoles des localités, des machines à coudre, tout ceci pour démontrer combien l'éradication de la pauvreté dans leur localité est si chère aux cadres.

L'ambiance était au rendez-vous et les fils et filles de Tchavadè se sont quittés sur une note de satisfaction avec le vœu de se retrouver à la prochaine édition.



Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC

L'ÉVEIL
de la nation

Siège : Adidoadin, Pavée Prolongé, 2ème Carré après la Pharmacie Le Galieen
Tél: (00228) 22 32 85 95

Directeur de Publication:
Sama T. DJOBO
(00228) .90 03 17 74
.98 62 72 72

Responsable commercial:

Adam Adjronou
90 11 87 88
Rédaction:
Biva KPELAFIA,
Sam DJOBO,
Adam A.
Armand Attisso

Secrétariat :
AGBERE Takira

Imprimerie:
La Colombe
Tirage :
2.500 exemplaires